

• suite de la page 1

qui a pris la parole à la plénière et a participé à la Conférence afin de rallier les appuis en vue de la création de la CCI, a déclaré : « Il est encourageant de constater qu'un si grand nombre de pays ont appuyé la création de cette institution, qui revêt une importance aussi fondamentale pour la paix, les droits de la personne et la sécurité. »

Le Canada a joué un rôle de premier plan lors de la création de la CCI, notamment en présidant le groupe d'États de même opinion au sein de la commission préparatoire qui a œuvré deux ans à l'élaboration de la législation cadre. Le Canada a aussi versé une aide financière à certains pays parmi les moins développés pour qu'ils puissent prendre part aux réunions préparatoires et assister à la dernière conférence diplomatique, d'une durée de cinq semaines, à Rome. Le juriste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, M. Philippe Kirsch,

présidait le Comité plénier chargé de la rédaction du texte définitif.

Une tâche redoutable attendait le Comité. La première ébauche du traité était un volumineux document qui comptait 173 pages, 116 articles et 1 300 « crochets » — des questions difficiles à être réglées plus tard. Après avoir institué les séances nocturnes, un des premiers gestes posés par M. Kirsch a été de demander aux groupes de rédaction d'abandonner la méthode des crochets et de s'attaquer de front aux questions à régler. Après quatre semaines de travail, le Comité présentait un document de 83 pages, sans crochets, passablement compact, et comportant 128 articles.

La CCI innove en traitant de crimes internationaux commis par des personnes plutôt que par des États, et sa compétence s'étend aux crimes perpétrés lors de con-

flits domestiques. Présidée par 18 magistrats issus de 18 pays, la Cour aura automatiquement juridiction pour ces crimes. Ainsi, les États qui ont ratifié le statut reconnaissent de ce fait la juridiction de la Cour, qui n'aura pas à demander leur consentement chaque fois qu'elle sera appelée à agir. L'établissement d'un procureur indépendant, élu par scrutin secret par les États qui ont ratifié le statut, est une autre nouveauté.

Le statut prévoit par ailleurs que la Cour peut être saisie d'une affaire de plusieurs façons. Les pays ayant ratifié le statut peuvent enclencher le processus, tout comme le Conseil de sécurité et le procureur indépendant.

La CCI verra le jour dès que 60 États auront ratifié le statut. Pour sa part, le Canada s'est engagé à le faire le plus rapidement possible et invite les autres pays à suivre son exemple.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, signe « l'acte final » ou statut créant la CCI à Rome, le 18 juillet 1998. À ses côtés, M. Philippe Kirsch, juriste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et président du Comité plénier de la conférence.



photo : Canapress/Walter Venuti

## Entrevue avec

Né à Namur, en Belgique, en 1947, M. Philippe Kirsch arrive au Canada avec sa famille à l'âge de 14 ans. Il entre au ministère des Affaires extérieures en 1972 après l'obtention de sa maîtrise en droit à l'Université de Montréal. Depuis, M. Kirsch a été ambassadeur et représentant permanent adjoint du Canada aux Nations unies ainsi qu'ambassadeur et agent pour le Canada auprès de la Cour internationale de justice.

Presque toute la carrière de M. Kirsch s'est déroulée au sein d'organisations multilatérales dans le domaine du droit international et de la sécurité mondiale. Il a notamment présidé les comités suivants : l'influent Sixième Comité (questions juridiques) de l'ONU; le Comité de l'ONU chargé de la suppression du terrorisme nucléaire; le Comité de l'ONU chargé de l'élaboration de la convention sur la suppression des attentats à la bombe perpétrés par des terroristes; et le Comité de rédaction de la 26<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1995.

En juin 1998, à Rome, M. Kirsch est élu à la présidence du Comité plénier de la Conférence sur la Cour criminelle internationale qui a négocié le texte final.

**Canada — Regard sur le monde** s'est entretenu avec M. Kirsch à Ottawa sur les intérêts et le rôle du Canada dans la création de la Cour criminelle internationale.